

demarche.numerique.gouv.fr

Démarche : Article 51 - Plateforme régionale ARS Hauts-de-France

Organisme : ARS

Identité du demandeur

Email		
Civilité [
Nom [
Prénom		
Formulaire		
Bienvenue sur la plateforn	ne de dépôt des projets "Article 51" de l'ARS Hauts-de-France.	
	ont le champ d'application territorial est local ou régional. plateforme de dépôt des projets du dispositif innov	vation er
de l'ARS Hauts-c	le-France	

PREAMBULE

Si le champ d'application territorial de votre projet est interrégional ou national, merci de vous rendre sur la plateforme nationale.

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/rg-art51

Si le champ d'application territorial de votre projet est local ou régional, vous êtes invité à compléter le formulaire ciaprès et à joindre ce qui constituera dans un premier temps votre lettre d'intention (modèle type téléchargeable en fin de questionnaire ou sur le site internet de l'ARS Hauts-de-France).

https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/article-51-et-innovation-en-sante-deposez-votre-projet

Votre lettre d'intention permettra aux équipes de l'ARS Hauts-de-France, en collaboration avec l'Assurance Maladie, de vérifier si le projet relève bien de l'Article 51 et s'il présente un stade de maturité suffisant pour être mis en oeuvre. En cas de recevabilité, des échanges s'engageront ensuite, afin de compléter votre projet d'expérimentation avec l'appui de l'ARS pour constituer ce qui deviendra le projet de cahier des charges.

Il est rappelé que les projets seront recevables si l'objet de l'expérimentation correspond à l'un des objectifs du

Article 51 - Plateforme régionale ARS Hauts-de-France dispositif d'innovation en santé et si la mise en œuvre de l'expérimentation nécessite au moins une des dérogations financières ou organisationnelles prévues par la loi. La sélection des projets d'expérimentation se fera notamment au regard des critères suivants : leur caractère innovant, leur faisabilité, leur reproductibilité et leur efficience. Lorsque le projet de cahier des charges sera considéré comme suffisamment abouti, l'ARS le transmettra au rapporteur général qui le soumettra pour avis au comité technique de l'innovation en santé qui, le cas échéant, pourra formuler des demandes d'amendements. Afin de vous aider à renseigner la lettre d'intention, vous pouvez utilement vous reporter au document intitulé « Foire aux questions » sur le site du ministère ou accessible via le site Internet de l'ARS Hauts-de-France http://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/parcours-des-patientset-des-usagers/article-51-10918/article/article-51-foire-aux-questions https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/article-51-et-innovation-en-sante-deposez-votreprojet IDENTITE DU PORTEUR DU PROJET Présentation du porteur de projet Entité juridique et/ou statut Adresse Contact au sein de l'entité porteuse du projet Nom et prénom **Fmail** Numéro de téléphone

Décrire succintement le projet d'expérimentation.

FICHE D'IDENTITE DU PROJET

Titre de l'expérimentation

Article 51 - Plateforme régionale ARS Hauts-de-France Décrire en quelques lignes. Le détail sera développé dans la lettre d'intention / cahier des charges		
Pièces jointes		
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Joindre la lettre d'intention		
Modèle de lettre d'intention Récupérer le formulaire vierge pour mon dossier : https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/system/files/2018-08/dgos_trame_lettre_intention_article_51_080618.pdf		
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Budget prévisionnel		
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Document complémentaire 1		
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Document complémentaire 2		
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Document complémentaire 3		
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Document complémentaire 4		